

FOIRE À TOUT

MARCHÉ DES LOUVRAIS

Dimanche 8 octobre 2023

PLACEMENT :

Tarif (module de 4 mètres)

14,63 € TTC

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- ➔ Prendre connaissance du **Règlement** (voir au dos)
- ➔ Remplir le bulletin de réservation ci-dessous et l'adresser **avant le 3 octobre 2023** à :

Société EGS - Service FOIRE À TOUT – MARCHÉ DES LOUVRAIS
33 ter, rue Lécuyer – 93400 SAINT-OUEN

Accompagné **obligatoirement** des pièces suivantes :

- Chèque de règlement à l'ordre d'E.G.S.
- 1 enveloppe timbrée à votre nom, prénom et adresse
- Photocopie de votre pièce d'identité



BULLETIN DE RÉSERVATION - FOIRE A TOUT

(À découper et à nous retourner)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Email :

Activité :

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- avoir pris connaissance et accepté le Règlement.

Je joins un chèque de €

Correspondant à mètres linéaires

Date :/...../2023

SIGNATURE :

M.

Nous accusons réception de votre réservation pour
**LA FOIRE À TOUT-MARCHE DES LOUVRAIS du dimanche
8 octobre 2023**

Nous vous rappelons que le placement aura lieu à partir
de **06h00** et que les réservations seront perdues après
08h00.

**Vous munir de cet accusé de réservation et de votre
pièce d'identité.**

Emplacement N°:

Zone : Pour.....mètres linéaires

ACCUSE DE RESERVATION 

RÈGLEMENT DE LA FOIRE À TOUT DU 8 OCTOBRE 2023

ARTICLE 1

Date

Dimanche 8 octobre 2023

ARTICLE 2

Placement

De **06h00 à 08h00**.

après 08h00, les emplacements libres seront réattribués, **sans remboursement**.

ARTICLE 3

Prof. Alimentaire

Les exposants proposant des produits alimentaires devront clairement signaler leur activité (produits vendus) lors de l'inscription. Leur participation étant limitée

ARTICLE 4

Tarif

14,63 € TTC les 4 mètres (par module de 4 m)

Aucun débordement ne sera accepté.

ARTICLE 5

Matériel

Chaque participant apporte son propre matériel. **Aucun déballage au sol n'est autorisé.**
Nous ne fournissons aucun matériel **ni électricité**.

ARTICLE 6

Responsabilité

Chaque participant est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner.
Il s'engage à respecter les consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur ou les forces de l'ordre.

ARTICLE 7

Nettoyage

Chaque participant s'engage :
- à ne pas disposer de vêtements ou autres objets sur les façades privatives des habitations et des commerces
- à nettoyer son emplacement à l'issue de la manifestation et **à repartir avec ses déchets**.

ARTICLE 8

La Société EGS et la Ville de Pontoise déclinent toute responsabilité quant aux vols, *Assurance* dommages ou accidents lors de la manifestation. Le paiement du droit de place n'implique pas l'obligation à l'organisateur et la Ville d'une surveillance spéciale.

ARTICLE 9

Fin de manifestation

Arrêt des ventes : **14h00**

Les participants devront avoir quitté les lieux à **14h30**.

ARTICLE 10

Désistement

Aucun remboursement pour annulation ne sera pris en compte
72 heures avant la manifestation.

ARTICLE 11

Renseignements

Société EGS - 33Ter rue Lécuyer - 93400 Saint Ouen
Tél. 06 22 88 44 89 - Courriel : contact @egs-sa.com

*Bonne Foire
à tous !*